



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

n° 2025 – 31

ADHÉSIONS DU PNV pour l'année 2026

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 04 décembre 2025 à 14h30 à Frontenex sous la présidence de Rozenn Hars, le quorum étant atteint ;

Vu la présentation au bureau du conseil d'administration émis le 04 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

L'adhésion du PNV aux associations et organismes suivants, pour l'année 2026 :

Nom de l'organisme	Cotisations annuelles prévisionnelles
ALPARC - Réseau Alpin des Espaces Protégés	1 500 €
Association sécurité Vanoise	1 575 €
SCIC – Réseau Apidae	1 848 €
IBM – International bearded vulture monitoring –	800 €
Office de tourisme de Pralognan	120 €
OGM – Observatoire de galliformes de montagne	1 257 €
Parcs naturels régionaux de France – participation EVA	1 540 €
RNF – Réserves naturelles de France	580 €
SEA 73 – Société d'économie alpestre de la Savoie	60 €
Educ'Alpes	100 €
Comité Départemental du Tourisme de la Savoie (CDT 73)	100 €
Total :	9 480 €

Les cotisations annuelles sont mentionnées à titre indicatif. Une évolution de moins de 20 % ou de moins de 100 € ne remet pas en cause l'adhésion du PNV.



Parc national
de la Vanoise

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 04 décembre 2025

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS


PARC NATIONAL
DE LA VANOISE
135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE